

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL OBLIGATION VARIABLE ISR

Code ISIN : FR0013332624* – Part P

FIA soumis au droit français

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Federal Obligation Variable ISR est un fonds de classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ».

Son objectif est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Barclays EURO Floating Rate Notes TR une fois les frais de gestion déduits.

La stratégie d'investissement consiste à construire un portefeuille en intégrant des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance dans l'évaluation de la qualité des différents émetteurs.

Le fonds est constitué de titres libellés en euro à taux variable, ou à taux fixe swappé, indexées sur les taux du marché monétaire (Eonia, Euribor), à hauteur de 80 % minimum de l'actif du fonds. Une part minoritaire du portefeuille (20 % maximum) pourra être placée sur des obligations indexées inflation ou dont le coupon est indexé sur le CMS (constant maturity swap) ou le TEC (taux de l'échéance constante).

Le choix des titres s'effectue en deux étapes :

- Une sélection de titres en se basant sur un processus rigoureux d'analyse du risque crédit, fonction de la qualité intrinsèque des émetteurs (résultats et perspectives, rating de l'émission, maturité, liquidité de l'émission, du coupon, etc) ; puis en complément
- La détermination des émetteurs qui intègrent le mieux les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance dans leur politique de développement (application du filtre Investissement Socialement Responsable).

Les investissements seront réalisés à hauteur de 90 % minimum sur des signatures en catégories d'investissement égales ou supérieures aux notations BBB- pour l'agence de rating Standard & Poor's, Baa3 pour l'agence Moody's ou BBB- pour l'agence Fitch ou équivalent selon le processus de notation interne. La notation retenue sera la notation la plus faible des quatre contributeurs. 90 % minimum des émetteurs bénéficieront d'une notation supérieure ou égale à BBB- ou équivalente. La cible de notation moyenne du portefeuille sera d'être supérieure ou égale à A-.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations mentionnées ci-dessus participe à l'évaluation globale de la qualité du crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

En cas de dégradation de la notation d'un titre conduisant à dépasser les limites de notation fixées ci-dessus, la société de gestion procédera à sa propre analyse du risque de crédit des instruments sélectionnés et pourra décider de céder ce titre en considération de l'intérêt des porteurs.

La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et + 1.

L'ajustement, à la hausse comme à la baisse, du degré de risque est réalisé en permanence par le gérant, en fonction de ses anticipations (possibilité d'utiliser des instruments de gestion des risques financiers appelés « instruments financiers à terme »).

- Indice de référence : Bloomberg Barclays EURO Floating Rate Notes TR (LEF1TREU) (coupons réinvestis).

- **Durée minimale de placement recommandée : 1 an.**

- Fonds de capitalisation des revenus.

- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 16h00 et exécutées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible
A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée du FIA sur les cinq dernières années. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des obligations en euro sur lequel il est investi.

* Opération sur titre: Le 4 mai 2018, une opération consistant à multiplier par 10 la valeur liquidative de la part P a été effectuée

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Impact des techniques financières liées aux produits dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

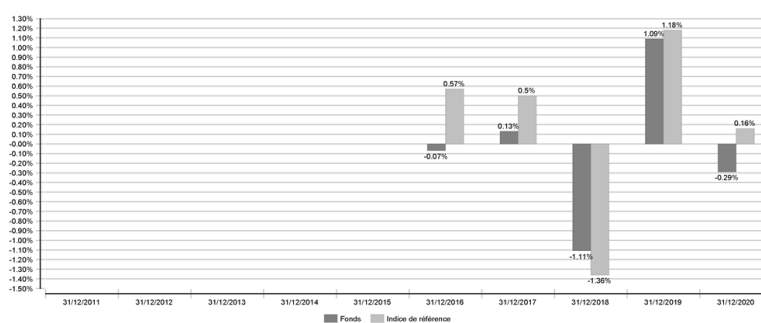
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1 %
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et /ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,40%
<i>Ce pourcentage se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre et peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.</i>	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Méthode : 20% TTC de la surperformance annuelle nette de frais positive du FCP supérieure à la performance de l'indice Bloomberg Barclays EURO Floating Rate Notes TR. Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 0 %

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 9 et suivantes du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr

Performances passées de Federal Obligation Variable ISR – Part P



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ci-dessus incluent les frais courants mais ne prennent pas en compte l'impact pour l'investisseur d'éventuelles commissions de souscription et de rachat. La devise du portefeuille est l'Euro.

Date de création du FIA : 06/04/2010.

Date de création de la part P : 30/06/2015.

Informations pratiques

- **Dépositaire** : CACEIS Bank

- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA** : le prospectus du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion – 1, Allée Louis Lichou – 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).

- **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : la valeur liquidative du fonds est publiée sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- **Fiscalité** : selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

- Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2021.